NEWS

UNE CHARTE POUR PRÉSERVER LA JOIE DES MARIAGES - AVRIL 2024

Chaque année, une centaine de mariages est célébrée par les élus de la Ville.

Mais des dérives trop régulières conduisent la Ville à prendre de nouvelles mesures.

Publié le 05 avril 2024

Dans le souci de maintenir la magie et la joie des mariages à **Mantes-la-Jolie**, la municipalité a décidé d'agir face à certains comportements problématiques observés lors de ces célébrations. **Edwige Hervieux**, Première adjointe au Maire chargée des Affaires générales et de l'Administration, a exprimé son désir de faire de ces moments des souvenirs heureux pour tous les participants.

" *Ces derniers temps, de nombreux témoignages ont signalé des comportements irrespectueux lors des cortèges de mariage. Des bruits excessifs, des utilisations dangereuses d'artifices et des infractions au Code de la route ont assombri certains événements.* " Face à cette situation, la municipalité a pris l'initiative de mettre en place une charte des mariages et un règlement intérieur, invitant ainsi les futurs mariés à s'engager pour des festivités harmonieuses et à respecter des règles.

> *Ces mesures ne visent pas à brider la joie des festivités, mais bien à garantir qu'elles se déroulent dans le respect de tous et à éviter tout problème*

Ces documents ne visent pas à réprimer, mais plutôt à sensibiliser et à encourager la responsabilisation de tous les acteurs. Ils rappellent l'importance de respecter les règles de sécurité et de bienveillance envers les autres usagers de l'espace public. Ils sont une invitation à prévenir les désagréments plutôt qu'à les subir.

Dans cette optique, un système de cautions a été mis en place, " *non pas pour punir, mais pour inciter à la prévention* ", précise **Edwige Hervieux**. Ces cautions, qui seront restituées après la cérémonie, encouragent les mariés à veiller au bon déroulement de leur événement, en prenant soin de respecter les règles établies.

La Première adjointe au Maire insiste sur le fait que " *ces mesures ne visent pas à brider la joie des festivités, mais bien à garantir qu'elles se déroulent dans le respect de tous et à éviter tout problème* ". Elle rappelle que " *le mariage est avant tout une célébration de l'amour et du bonheur, et qu'il est essentiel que chacun puisse en profiter dans un environnement sûr et bienveillant* ".

En somme, ces actions démontrent l'engagement de la municipalité à préserver la sérénité et la joie des mariages à Mantes-la-Jolie, tout en encourageant la responsabilité et le respect mutuel entre tous les participants.

https://www.manteslajolie.fr/information/fil-infos/une-charte-pour-preserver-la-joie-des-mariages-avril-2024-4657?